



La terre, votre projet,
notre passion

MAIRIE DE ROUSSON
Espace Jean Jaurès
30340 ROUSSON

NIMES, le 24 juillet 2023

Objet : Demande d'affichage en mairie

Madame, Monsieur

Nous vous adressons, en double exemplaire, un avis d'appel à candidature que nous vous demandons de bien vouloir afficher dès réception, pendant un délai de 15 jours.

Nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer par retour de courrier ou **par mail**, un des exemplaires revêtu de votre visa valant certification d'affichage à l'adresse suivante :

SAFER Occitanie
Département du Gard
Mas de l'Agriculture
1120, Route de St Gilles
30000 NIMES

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur , à l'assurance de notre sincère considération.

Michaël FOUREL
Directeur départemental

**Service départemental
Gard (30)**

Mas de l'Agriculture
1120 route de Saint-Gilles
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 04 99 30
service-30@safer-occitanie.fr

P.J. :
- 1 avis en double exemplaire

Siège social

10 chemin de la Lacade
Auzeville- Tolosane BP 22125
31321 Castanet Tolosan Cedex
Tél. : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

SA au capital de 6 981 184 euros
RCS Toulouse
SIREN 086 120 235- APE 4299 Z

www.safer-occitanie.com

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE A BAIL SAFER

La SAFER propose de louer les biens suivants, par bail SAFER :

Référence de la CMD : CM 30 20 0001 01

Commune principale : ROUSSON

Détail des biens : Commune de ROUSSON Surface sur la commune : 21 ha 53 a 61 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature
DOMAINE DU MAS NEUF	BE	0023	6 ha 78 a 99 ca	Terres
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0024	2 ha 97 a 30 ca	Terres
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0025	13 a 40 ca	Taillis simple
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0025	3 ha 74 a 22 ca	Terres
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0026	40 a 75 ca	Taillis simple
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0026	2 ha 95 a 56 ca	Terres
MAS RAIMOND	BE	0056	67 a 77 ca	Terres
DOMAINE DE SEGOUSSAC	BE	0057	38 a 25 ca	Taillis simple
DOMAINE DE SEGOUSSAC	BE	0057	3 ha 47 a 37 ca	Terres

Eligibilité Bio : La production issue des parcelles mentionnées a été déclarée comme relevant pour tout ou partie de l'agriculture biologique au sens de l'article L.641-13 CRPM.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature, par écrit au plus tard le :

08/08/2023

A l'adresse ci-dessous :

SAFER Occitanie
Département du Gard
Mas de l'Agriculture
1120, Route de St Gilles
30000 NIMES

Vous pouvez obtenir des compléments d'information à cette même adresse.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

A, le

Visa du Maire et Cachet

(Valant certification d'affichage pendant un délai légal de 15 jours)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE A BAIL SAFER

La SAFER propose de louer les biens suivants, par bail SAFER :

Référence de la CMD : CM 30 20 0001 01

Commune principale : ROUSSON

Détail des biens : Commune de ROUSSON Surface sur la commune : 21 ha 53 a 61 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature
DOMAINE DU MAS NEUF	BE	0023	6 ha 78 a 99 ca	Terres
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0024	2 ha 97 a 30 ca	Terres
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0025	13 a 40 ca	Taillis simple
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0025	3 ha 74 a 22 ca	Terres
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0026	40 a 75 ca	Taillis simple
DOMAINE DE CANET NORD	BE	0026	2 ha 95 a 56 ca	Terres
MAS RAIMOND	BE	0056	67 a 77 ca	Terres
DOMAINE DE SEGOUSSAC	BE	0057	38 a 25 ca	Taillis simple
DOMAINE DE SEGOUSSAC	BE	0057	3 ha 47 a 37 ca	Terres

Eligibilité Bio : La production issue des parcelles mentionnées a été déclarée comme relevant pour tout ou partie de l'agriculture biologique au sens de l'article L.641-13 CRPM.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature, par écrit au plus tard le :

08/08/2023

A l'adresse ci-dessous :

SAFER Occitanie
Département du Gard
Mas de l'Agriculture
1120, Route de St Gilles
30000 NIMES

Vous pouvez obtenir des compléments d'information à cette même adresse.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

A, le

Visa du Maire et Cachet

(Valant certification d'affichage pendant un délai légal de 15 jours)